

Désherbage des allées de Parcs, Jardins publics et Trottoirs (PJT).



Buffalo® PJT

Contient :

24 % de carbétamide,
2,4 % de diflufénican (DFF),
48 % d'oxadiazon

sous forme de poudre mouillable en sachets hydrosolubles (WP).

AMM N° 9700039

Classement : Xn - Nocif / N - Dangereux pour l'environnement



10 x 100 g

10 x 500 g



Bayer



Buffalo® PJT

Désherbage des allées de Parcs, Jardins publics et Trottoirs (PJT).



Le produit

Buffalo® PJT est un herbicide de pré-levée maintenant le sol propre des allées de parcs, jardins publics et trottoirs. Le produit détruit les graines en germination et n'a pas d'action notable sur les mauvaises herbes levées. Cette caractéristique permet de l'utiliser sur les trottoirs plantés sans nuire aux racines d'arbres et arbustes d'ornement. La présentation en sachets hydrosolubles fait de **Buffalo® PJT** un produit facile d'emploi et présentant le minimum de risque pour l'utilisateur (aucun contact avec le produit, pas de formation de poussières, dosage facile, pas de contact produit/emballage pour une destruction plus facile de celui-ci).

Doses et usages autorisés

Désherbage des allées de parcs, jardins publics et trottoirs : 5 kg/ha.

Champ d'activité

Buffalo® PJT se révèle efficace sur un grand nombre de mauvaises herbes graminées et dicotylédones : Alchémille des champs, agrostis jouet du vent, amarante réfléchie, amброisie à feuille d'armoise, arabette, arroche, brome stérile, capselle bourse à pasteur, cardamine, céraiste, chénopode blanc, chrysanthème des moissons, coquelicot, digitaires, épilobe, érigeron, erodium, fumeterre, galinsoga, gaillet gratteron, géranium disséqué, laitern rude, lamier pourpre, lampsanne, linair, liseron (semis), matricaire, mauves, mercuriale, morelle noire, mouron des oiseaux, mouron des champs, moutarde des champs, ortie annuelle, oseilles (semis), panic, panic pied de coq, pâturin annuel, pâturin commun (semis), pensée sauvage, plantain lancéolé, pourpier potager, ravenelle, ray-grass (semis), renouée liseron, renouée persicaire, renouée des oiseaux, sagine, scléranthe annuel, séneçon vulgaire, sétaires, sétaire verte, spergule, tabouret des champs, trèfles (semis), véronique de perse, véronique feuille de lierre, vesces annuelles, vulpin des champs.

Sélectivité

La sélectivité vis-à-vis des essences ornementales a été vérifiée en pépinière. Voici la liste des espèces testées :

FEUILLUS

- Acacia floribunda (mimosa des 4 saisons)
- Acer campestre (érable champêtre)
- Acer platanoides "schwedleri nigra"
- Acer pseudoplatanus
- Acer saccharinum (érable argenté)
- Aesculus hippocastanum (marronnier)
- Alnus cordata (aulne)
- Amelanchier canadensis
- Berberis (épine-vinette)
- Betula verucosa (bouleau)
- Buxus sempervirens (buis)
- Carpinus betulus (charme)
- Castanea vulgaris (châtaignier)
- Catalpa bignonioides
- Celtis australis (micocoulier)
- Corylus (noisetier)
- Cotinus coggyria (arbre à perruque)
- Cotoneaster franchetti romarin
- Cytisus scoparius (genêts)
- Eleagnus pungens (chalef)
- Escallonia spp
- Eucalyptus sp
- Euonymus europaeus (fusain)
- Fagus sylvatica (hêtre)
- Genista lydia (genêt)
- Gleditsia sp (févier)
- Lavandula augustifolia (lavande)
- Lespedeza (desmodium)
- Ligustrum ovalifolium (troène)

- Lonicera pileata (chèvre feuille)
- Mahonia aquifolium
- Malus spp (pommier)
- Mirtus (myrte)
- Morus nigra (murier)
- Nerium oleander (laurier rose)
- Olea europaea (olivier)
- Paulownia tomentosa
- Philadelphus (seringat)
- Platanus orientalis (platane)
- Populus alba
- Populus nigra "italica"(peuplier d'Italie)
- Potentilla fruticosa
- Prunus laurocerasus (laurier cerise)
- Punica
- Pyracantha "orange glow"
- Quercus spp (chêne)
- Rhododendron
- Robinia pseudoacacia (robinier)
- Rosmarinus "Major Pink"
- Salix purpurea
- Santolina chamaecyparissus
- Sorbus aucuparia (sorbier)
- Spirea x vanhouttii (spirée)
- Syringa vulgaris (lilas)
- Tamarix pentandra (tamaris)
- Tilia cordata
- Tilia platyphyllo
- Weigelia spp (tilleul)

CONIFÈRES

- Abies concolor
- Cedrus (cèdre)
- Chamaecyparis lawsoniana
- Cupressus leylandii
- Cupressus (cyprès)
- Juniperus spp (genévrier)
- Juniperus scopulorum "Skyrocket"
- Picea spp (épicéa)
- Pinus spp (pin)
- Pinus austriaca "Nigra" (pin noir)
- Pinus halepensis (pin d'alep)
- Pseudotsuga (douglas)
- Taxus bacata (if)
- Thuja occidentalis
- Thuja plicata "Atrovirens"

La persistance d'action de Buffalo PJT est de 4 à 8 mois.



Buffalo® PJT

Désherbage des allées de Parcs, Jardins publics et Trottoirs (PJT).

Le mode d'emploi



● Préparation du sol et de la culture

Buffalo® PJT s'utilise sur des zones perméables plantées ou non d'arbres ou d'arbustes d'ornement.

● Préparation de la bouillie

Avant de démarrer la campagne de désherbage, il est indispensable de vérifier le bon fonctionnement du pulvérisateur et de faire son étalonnage.

De plus le calcul de la surface à traiter permet de connaître la quantité de bouillie à préparer et de ne pas avoir d'excédents à éliminer en fin de traitement.

- Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Jeter dans la cuve le ou les sachets-dose hydrosolubles nécessaires sans les ouvrir.
- Terminer le remplissage et mettre en agitation .
- Maintenir en agitation durant tout le traitement.

● Dose(s) recommandée(s)

| Epoque enherbement | Produits | Doses | Quantité d'eau par ha |
|---------------------|-------------|---------|-----------------------|
| Hiver Sol propre | Buffalo PJT | 5 kg/ha | 500 litres |

● Conditions de traitement

Buffalo® PJT peut s'utiliser en hiver sur sol parfaitement propre, dés herbé régulièrement.

Cette application précoce permet d'avoir un sol toujours propre exempt de mauvaises herbes qui sèchent (toujours inesthétiques en espaces verts).

Cas particulier de la côte méditerranéenne : Buffalo® PJT peut s'appliquer dès novembre/décembre sur sol parfaitement propre.

● Application

- Utiliser un pulvérisateur à jet projeté, qu'il soit tracté ou porté, équipé de buses à jets pinceaux ou miroir. La pression d'utilisation doit être faible, 2 bars maximum, afin d'éviter toute dérive sur les zones sensibles avoisinantes.

● Conditions du milieu

Consulter le service météo de votre région et choisir une journée sans vent ni pluie.

Une pluie survenant peu après l'application ne diminue pas l'efficacité.

Recommandations particulières

Lors de la pulvérisation, éviter tout entraînement et toute projection sur les feuilles et écorces vertes des arbres et arbustes à préserver.

Traiter au moins à 10 cm des surfaces engazonnées ou semées.

Les précautions



Précautions à prendre

● Au cours du stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris pour animaux et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

● Au cours de l'emploi

- Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.
- Porter des vêtements, gants, lunettes de protection.
- Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer pendant l'utilisation.
- En cas de contact ou de projections accidentelles, se laver immédiatement. En cas d'irritation ou de malaise appeler un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Traiter en l'absence de vent.
- Ne pas traiter les surfaces imperméables (bitumes, ciments, asphalte) et à proximité des caniveaux et écoulement d'eau.
- Ne pas pulvériser près de cours d'eau, de plans d'eau, de canaux d'irrigation.
- Ne jamais vider les fonds de cuve dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.
- Eliminer les fonds de cuve et les eaux de rinçage par épandage sur le lieu de traitement après les avoir dilués 5 fois ou gérer les effluents phytosanitaires dans un système reconnu par le MEDDTL (Phytobac® EV N° PT 06010).

● Après emploi

- Conserver les produits ou les reliquats dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière et au frais.

● Collecte des emballages

Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. ADIVALOR : tous les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P.) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) sur :

- Site : www.adivalor.fr
- Email : infos@adivalor.fr
- N° AZUR : 08 10 12 18 85

La gestion des effluents est réglementée (voir arrêté ministériel du 12.09.2006).

Avec les bonnes pratiques le Phytobac® EV préserve la qualité de l'eau en réduisant les pollutions ponctuelles* lors des rinçages et lavages du matériel.

LES BONNES PRATIQUES PHYTOPHARMACEUTIQUES

Le respect des bonnes pratiques phytopharmaceutiques est un gage de responsabilité et de bonne utilisation des produits phytosanitaires. Les respecter, c'est limiter l'impact sur l'environnement.

| | | |
|---|--|---|
| 1 | | Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé. |
| 2 | | Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation. |
| 3 | | Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes). |
| 4 | | Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application. |
| 5 | | Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif anti-débordement). |
| 6 | | Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur. |

| | | |
|---|--|--|
| 7 | | Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les points d'eau en zone de captage. |
|---|--|--|

| | | |
|----|--|--|
| 8 | | Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle. |
| 9 | | Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche. |
| 10 | | Recycler les emballages dans le cadre des collectes. |

Bayer vous propose un 11^{ème} geste pour la gestion des effluents :

| | | |
|----|--|--|
| 11 | | Gérer les effluents phytosanitaires avec un système reconnu efficace par le MEDDTL** : Phytobac® EV. 11 ^{ème} Geste Responsable et Professionnel. |
|----|--|--|

* Pollutions générées par de mauvaises manipulations ou en absence de Bonnes Pratiques.
 ** MEDDTL : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

© Phytobac : Marque déposée et cahier des charges
 Bayer CropScience, savoir faire certifié ISO 9001 v 2000.

IMPORTANT : Les indications d'emploi inscrites sur nos notices et étiquettes sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas de règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol local, variétés végétales, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'application. Aussi nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquence de cette adaptation, même à défaut de contre-indications. L'utilisation, en dehors de notre contrôle, laisse au compte de l'utilisateur les risques éventuels inhérents au stockage, à l'emploi et à la manipulation de nos produits.

En outre, l'utilisateur doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité des produits utilisés.

De ce fait, notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à la formule indiquée sur l'emballage.

Ce document est imprimé sur du papier certifié issu de forêts gérées de manière responsable chez un imprimeur dépositaire de la marque Imprim'Vert.



www.club-vert.com

Bayer Service **infos** Espaces Verts
 N°Vert 0 800 008 401
 APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Bayer S.A.S.
 Activité Espaces Verts
 16 rue Jean-Marie Leclair - CS 90106
 69266 LYON CEDEX 09 - FRANCE

Tél. : 04 72 85 42 93
 Fax : 04 72 85 42 89



Buffalo® PJT